



Communauté de Communes  
FerCher Pays Florentais

**ARRETE N° 2021/02**  
**ORDONNANT LA FERMETURE TEMPORAIRE DU TERRAIN DES GENS DU VOYAGE POUR**  
**CAUSE DE TRAVAUX DE REFECTION**

Le Président de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais

Vu la loi du 5 juillet 2000 relative aux aires d'accueil destinées aux gens du voyage, et de son décret d'application en date du 29 juin 2001 sur la gestion de ces aires,  
Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage,  
Vu le règlement intérieur relatif à l'aire d'accueil de Saint- Florent - sur- Cher,  
Considérant que l'aire d'accueil des gens du voyage située Chemin d'Angoule Vache 18400 Saint-Florent-Sur-Cher a besoin d'une remise en état annuelle,

**ARRETE**

- **Article 1 :** L'aire d'accueil des gens du voyage située Chemin d'Angoule Vache Saint-Florent-Sur-Cher, exploitée par la communauté de communes sera fermée à compter du **VENDREDI 16 JUILLET 2021 à 12 heures et rouvrira le LUNDI 09 AOUT 2021 à 14 heures.**
- 
- **Article 2 :** Monsieur le Président de la Communauté de Communes FerCher Pays Florentais, Madame le Maire de Saint-Florent-Sur-Cher, Monsieur le Chef de la brigade de gendarmerie de Saint-Florent-sur-Cher ainsi que les agents de la force publique sont chargés
- de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à :
  - Monsieur le Préfet du Cher,
  - Monsieur le Chef de la brigade de gendarmerie de Saint- Florent-sur-Cher
  - Madame le Maire de Saint-Florent-Sur-Cher,

Fait à Saint-Florent-Sur-Cher,  
Le 26 avril 2021

Le Président,  
Fabrice CHABANCE

